



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 68503

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants stagiaires et des directeurs d'IUFM quant au devenir de la formation des enseignants. Ils contestent, en effet, le contenu du rapport issu des travaux d'un groupe de synthèse et publié le 13 novembre dernier par les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils le jugent en décalage complet avec celles qui ont été formulées par les différents groupes de synthèse, qu'il s'agisse de la mise en place des masters disciplinaires devant préparer les futurs enseignants, mais aussi en raison de la réduction de la formation professionnelle à des stages sans articulations avec les différents savoirs. Pour les enseignants stagiaires et directeurs d'IUFM, les conséquences envisagées sont néfastes : diminution de la formation didactique, pédagogique et professionnelle ; manque d'encadrement des jeunes enseignants pendant leur première année ; conséquences possibles dans la qualité de l'enseignement prodigué. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de rassurer les différents personnels concernés de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

L'enjeu de la réforme du recrutement et de la formation, engagée en 2009 pour une pleine application pendant l'année universitaire 2010-2011, est d'élever le niveau scientifique de formation des professeurs et de renforcer leur formation professionnelle en l'inscrivant dans le cursus master. Le défi qu'il faut relever est donc de conjuguer et d'articuler pendant le cursus du master : pour tous les étudiants, une formation scientifique qui en garantisse le niveau d'exigence ; pour ceux qui se destinent aux métiers d'enseignant et réussissent les épreuves des concours, une formation progressive, reposant sur des parcours de découverte professionnelle en première année puis de professionnalisation en seconde année, afin de permettre une prise de contact progressive avec ces métiers, sans pour autant écarter les étudiants du master de référence ; pour ceux qui ne réussiront pas les concours, une formation permettant l'insertion professionnelle, finalité de tous les masters. À cet effet, les parcours de découverte professionnelle en première année et de professionnalisation en seconde année, effectués selon un principe de préparation effective et progressive aux métiers de l'enseignement basée sur une alternance entre le milieu professionnel et l'établissement d'enseignement supérieur, comprendront des stages préparatoires de type observation, des stages de pratique accompagnée et, en seconde année, essentiellement pour les candidats déclarés admissibles au concours, des stages en responsabilité qui seront rémunérés. Ces stages en milieu scolaire, indispensables à la formation au métier, constitueront, de surcroît, un atout pour la préparation aux épreuves orales d'admission des concours définis par les arrêtés du 28 décembre 2009. Grâce à ce dispositif, la formation initiale des enseignants se déroulera désormais sur trois années, comprenant les deux années de master et la première année d'exercice comme professeur stagiaire durant laquelle, outre les actions de professionnels tuteurs et référents, des enseignements permettant de compléter la formation professionnelle des personnels seront proposés dans un continuum de professionnalisation dans lequel l'ensemble des composantes universitaires, associées à la préparation aux différents concours, prendront leur part.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68503

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 228

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3400